

Communication de Madame Valérie FOURNEYRON
Ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
et de Madame Marisol TOURAINE Ministre des affaires sociales et de la santé

La pratique des activités physiques et sportives facteur de santé publique

La pratique des activités physiques et sportives (APS) contribue au bien être physique, mental et social de chaque individu. Elle permet la prévention de certaines maladies et peut jouer également un rôle thérapeutique. Elle peut faciliter la socialisation des personnes isolées ou exclues. Les APS regroupent à la fois l'exercice quotidien (à la maison, dans les déplacements...) et l'activité physique de loisirs sportifs.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande, pour un adulte, 150 minutes d'APS d'intensité modérée par semaine.

Le rôle positif de la pratique des APS comme facteur de santé publique est reconnu à travers de nombreuses publications scientifiques. Pourtant de nombreuses populations restent éloignées de toutes pratiques, ce qui renforce les inégalités en matière de santé.

La ministre chargée des sports et la ministre chargée de la santé veulent conduire en association avec les autres départements ministériels et tous les partenaires concernés, notamment les collectivités locales et le secteur associatif, une politique « Sport – Santé – Bien-être » pour promouvoir les APS pour toutes et tous et à tous les âges de la vie.

Cette politique publique visera l'égalité d'accès hommes - femmes aux APS et contribuera à la création d'emplois dans la filière de l'encadrement sportif. Elle s'appuiera sur des actions visant à développer la recommandation des APS par les médecins et les autres professionnels de santé, en liaison avec leurs organisations professionnelles. Ce développement de la recommandation des APS s'inscrit dans les conclusions du rapport d'avril 2011 de la haute autorité de santé qui met en évidence les modalités souhaitables pour développer le recours aux thérapeutiques non médicamenteuses (TNM).

Cette politique publique s'organisera prioritairement en direction de deux types de publics : le grand public et le public à besoins particuliers.

- 1) Développer une offre de pratique des APS auprès du grand public tout au long de la vie qui aura un impact conséquent sur la prévention primaire. L'atteinte de cet objectif passe par :
 - le renforcement de la pratique sportive à l'école et à l'université. A l'occasion des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'importance des unités d'enseignement sport ou APS dans la vie étudiante sera soulignée. De même, la concertation sur la refondation de l'école abordera le rôle essentiel de l'activité physique et sportive dans le temps scolaire et péri-scolaire;
 - le renforcement d'une offre de pratiques de loisir, y compris pour les personnes en situation de handicap, avec le concours des moyens du ministère chargé des sports ;
 - l'information et l'incitation à la pratique au sein des établissements médico-sociaux, auprès des personnes en recherche d'emploi et des jeunes en contact avec les missions locales ;

- le développement de la pratique d'APS au sein des entreprises en mobilisant les contrats collectifs d'assurance complémentaire ;
- la facilitation de l'accès de tous les publics aux installations sportives ;
- la faculté pour les plans de déplacement urbain de promouvoir une mobilité active (modes doux, marche à pied, cycles, nouveaux usages de l'espace public...) et de favoriser l'accès aux activités sportives (stades, gymnase...) par tous les modes de transport et pas simplement la voiture.

Ce développement des APS auprès du grand public sera soutenu par une diffusion des règles pour pratiquer en toute sécurité.

2) Développer l'offre pour les publics à besoins particuliers pour lesquels la pratique physique est particulièrement recommandée, notamment les sédentaires, les seniors, les patients souffrant de maladie chronique. L'atteinte de cet objectif passe par :

- le développement de réseaux régionaux sport et santé. Ils rassemblent, a minima , l'agence régionale de santé (ARS), la direction régionale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), les organisations des professionnels de santé et le comité régional olympique et sportif (CROS). Ces réseaux seront accompagnés pour assurer leur pérennisation et leur développement sur le territoire ;
- la création d'un pôle ressource sport et santé au sein du ministère chargé des sports pour soutenir les porteurs de projet « Sport – Santé – Bien-être » ;
- la reconnaissance et le soutien, en lien avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), des actions des associations et des fédérations sportives nationales qui mettent en place une offre destinée à ces publics ;
- l'encouragement à l'intégration de la pratique physique dans les projets régionaux de santé et les contrats locaux de santé. Les commissions régionales de coordination des politiques de prévention intégreront cette thématique.

A cette fin, des projets complémentaires seront également mis à l'étude :

- la possibilité de limiter le recours au certificat médical annuel notamment pour les pratiques de loisirs et les pratiques scolaires ;
- l'amélioration de la formation initiale et continue des intervenants aussi bien du secteur sanitaire que du secteur sportif.

Enfin il convient d'une part d'inscrire cette politique dans la dynamique de l'Union Européenne et de son réseau chargé d'encourager la pratique des APS pour la santé (Health Enhancing Physical Activity) et d'autre part de soutenir l'initiative du CNOSF pour la création d'un répertoire des APS identifiant leurs bénéfices pour les différentes pathologies et les différents publics.

Un appel à projets territoriaux sera lancé par le ministère en charge des sports et celui en charge de la santé pour favoriser les initiatives et essaimer les bonnes pratiques afin de mettre en application les recommandations de santé. Les projets feront l'objet d'une évaluation et pourront proposer des évolutions de la législation et de la réglementation dans le champ du sport et de la santé.